

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 196 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Patrick BORÉ - Michel BOULAN - Frédéric BOUSQUET - Gérard BRAMOULLÉ - Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Sophie DEGIOANNI - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Jean-Pierre MAGGI - Irène MALAUZAT - Richard MALLIE - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Yves MESNARD - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Véronique PRADEL - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Maryse RODDE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Roger RUZE - Albert SALE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Gilbert FERRARI - Valérie BOYER représentée par Stéphane PICHON - Christian BURLE représenté par Roland GIBERTI - Eric CASADO représenté par Josette VENTRE - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée par Maxime TOMMASINI - Michel DARY représenté par Marie-France DROPY OURET - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Josette FURACE représentée par Roger RUZE - Samia GHALI représentée par Nathalie PIGAMO - Albert GUIGUI représenté par Isabelle SAVON - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Laurence LUCCIONI représentée par Mireille BALLETTI - Patrick MENNUCCI représenté par Eric SCOTTO - Marie-Claude MICHEL représentée par Loïc GACHON - Richard MIRON représenté par Frédéric BOUSQUET - Pascal MONTECOT représenté par Michel MILLE - Lisette NARDUCCI représentée par Didier PARAKIAN - Jérôme ORGEAS représenté par Patrick GHIGONETTO - Roger PIZOT représenté par Régis MARTIN - Julien RAVIER représenté par Frédéric DOURNAYAN - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Guy TEISSIER - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Eric LE DISSES - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Signé le 17 Octobre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 10 Novembre 2016

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Odile BONTHOUX - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Henri CAMBESSEDES - Roland CAZZOLA - Laurent COMAS - Jean-Claude FERAUD - Claude FILIPPI - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Stéphane LE RUDULIER - Antoine MAGGIO - Christophe MASSE - Marie MUSTACHIA - Patrick PADOVANI - Stéphane PAOLI - Chrystiane PAUL - Roland POVINELLI - David YTIER - Karim ZERIBI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**URB 011-1091/16/CM**

**■ Aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 entre Marignane et l'A55.  
Demande d'ouverture d'enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'Utilité  
Publique et Parcellaire pour la ZAC des Florides à Marignane  
MET 16/1525/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La zone d'activités des Florides sur la commune de Marignane est identifiée comme un pôle d'intérêt métropolitain. Cette dernière est située à proximité des axes autoroutiers de la Métropole, à l'ouest de la ville de Marignane, le long de la D9 et de l'avenue Lino Ventura RD368 à Gignac-la-Nerthe.

Elle accueille des entreprises structurantes de la région PACA, caractérisées par une forte croissance. Aujourd'hui, on comptabilise plus de 1300 salariés sur la zone au sein d'entreprises dont le secteur d'activités est essentiellement axé sur l'aéronautique.

Ce parc d'activité ne dispose actuellement que d'un accès à la RD9 par le nord. Ce caractère d'entrée unique pose au problème majeur évident pour des entreprises dont la vocation est essentiellement la gestion des flux en lien avec les activités d'Airbus. Outre le caractère exigü de la RD9 et l'engorgement de cette dernière, le développement des entreprises de la filière aéronautique dont l'avantage concurrentiel est essentiellement accès sur les temps de livraison au consommateur final et le lien des entreprises entre elles au sein de ce cluster, est fortement contraint.

En outre, le secteur dit des Florides, Parc d'activités essentiellement consacré aux PME et PMI autour du HUB Airbus, est également en pleine phase de développement. A l'heure actuelle, cette zone n'est pas connectée à la RD368. Hors, avec la montée en puissance de ce parc d'activités, et au vu de la configuration initiale de ce site, les flux de poids lourds, dont on peut s'attendre à une augmentation, seront dirigés vers la D9 qui dessert actuellement une zone qui impose un transit via le centre ville. Il apparaît clairement que cette rue ne pourra assumer cette fonction durablement et que la liaison RD368-A55 sera à privilégier.

C'est pourquoi le dossier de réalisation de la ZAC intègre la réalisation de ce second rond-point.

Le projet qui sera soumis à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique porte sur la réalisation d'un nouveau giratoire sur les communes de Gignac-la-Nerthe et de Marignane au Nord Ouest de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, à proximité de la RD368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55.

L'aménagement de ce giratoire se fera sur des terrains classés UE3a au Plan Local Urbain de la commune de Gignac-la-Nerthe.

Les terrains sont limités par :

- Au Nord de la Zac des Florides commune de Marignane
- Au Sud-ouest par la parcelle AL007 – propriété privée
- Au Sud-est chemin de Carraire.

Dans le cadre des acquisitions foncières menées auprès des propriétaires impactés par le projet, entre autre, celle de la parcelle cadastrée AL007 n'a pas abouti.

De ce fait, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence devra poursuivre la maîtrise foncière des terrains en cause par voie d'expropriation et il est donc nécessaire d'engager les enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et l'enquête parcellaire.

C'est pourquoi en application des articles L11-1 et suivants et de l'Article R11-21 du Code de l'Expropriation il y a lieu de solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Région Provence Alpes Cote d'Azur les ouvertures de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet et de l'enquête parcellaire visant à déterminer la cessibilité des propriétés impactées.

Il convient que le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence approuve ladite délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Expropriation ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n° 2015-1585 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis rendu par le Conseil de Territoire Marseille-Provence du 13 octobre 2016.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Qu'il est nécessaire de lancer une enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et une enquête parcellaire sur le projet d'un giratoire entre la RD 368 et la ZAC des Florides à Gignac-la-Nerthe.

**Délibère**

**Article unique :**

Est approuvé le lancement des enquêtes préalables à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire sur le projet d'aménagement d'un giratoire à proximité de la RD 368 qui forme un axe entre Marignane et l'A55 sur les communes de Marignane et Gignac la Nerthe.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du territoire,  
SCOT, Schéma d'urbanisme

Henri PONS